



Les dessous de l'Accord de Partenariat Économique. Le mot du directeur *La peur de l'APE*

Par Fred RENO

L'Accord de Partenariat signé en décembre 2007 entre des pays de la Caraïbe et l'Union Européenne a d'abord provoqué un effet de surprise. On sait que les négociations ont commencé en 2002 qu'elles ont donc été longues et parfois houleuses. Nombreux sont les observateurs qui, constatant les tensions et les divergences entre les partenaires avaient prédits le blocage et le renvoi de la signature du document, à l'instar de ce qui se passe en Afrique et dans le Pacifique.

En effet, à ce jour il n'y a pas d'approche globale du partenariat avec le continent africain. Dans cette partie du monde, une quinzaine de pays ont choisi de signer des accords intérimaires, et partiels avec l'UE. L'Afrique du sud a même refusé l'accord, opposée à une libéralisation des services dans le commerce craignant que l'APE désorganise le marché régional où la libéralisation des services a déjà été réalisée. Dans le Pacifique, les Fidji et la Papouasie Nouvelle-Guinée ont conclu des

accords sur les biens et le commerce.

Les pays de la Caraïbe ont donc été les premiers à signer.

Certains Etats comme Trinidad, qui avaient pourtant manifesté un intérêt relatif pour ce projet ont adhéré à la zone de libre échange qui est entré théoriquement en vigueur le 1er janvier 2008.

En Europe, tous les Etats n'ont pas paraphé le texte. Parmi les nouveaux membres de l'Union européenne, des pays comme la Bulgarie et la Roumanie sont réticents à la libéralisation des services.

Autre surprise, l'APE, d'après les premières interprétations du texte, ne devrait pas provoquer les dégâts annoncés ici où là sur les productions de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Une clause de sauvegarde protégerait provisoirement les dépendances françaises. Des notes discordantes de représentants politiques et de socio-professionnels appellent timidement à la vigilance face au risque de concurrence des

biens en provenance du reste de la Caraïbe.

Le loup que l'on a craint dans les années 90 après l'ouverture des frontières européennes ne serait pas mort. Son origine et son apparence auraient changé. Il ne viendrait plus du froid et des entreprises européennes mais des usines et des champs de nos voisins anglophone et hispanophone. Concurrents auxquels la louve européenne, jusque là « nourricière », nous exposerait désormais.

En réalité l'APE est loin de faire l'unanimité.

Sa philosophie et les pressions exercées sur ses signataires caribéens révèlent l'impact du courant libéral. Signer c'est sortir des logiques protectionnistes et préférentielles dont bénéficiaient les pays de la zone. Ne pas signer, c'était perdre les avantages consécutifs à l'accès aux marchés européens et être livrés à l'ogre étasunien. A terme l'APE pourrait provoquer une diminution des recettes fiscales des autorités politiques dans des économies fragiles où l'Etat reste le

Sommaire

Dossier

Le chantier APE

- Le mot du Directeur
- Historique des relations entre l'Union européenne et les pays ACP
- La concrétisation d'une nouvelle relation entre l'UE et la Caraïbe
- Les réactions aux APE
- Extrait de l'article de J. Crusol
- Entretien avec J. Byron
- Les APE et la Jamaïque : au travail !
- Entretien avec C. Koury

Brèves

- Dans le monde
- Dans la Caraïbe

principal moteur de l'activité sociale. Des difficultés de mise en œuvre des politiques publiques notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé sont donc envisageables.

Les plus optimistes postulent l'avènement d'entreprises transnationales compétitives, le renforcement du processus d'intégration régionale et le rapprochement des collectivités françaises avec leur voisin, condamnées à développer des stratégies communes d'intervention dans la nouvelle zone de libre échange.

L'histoire de notre région nous enseigne que la coopération et l'intégration régionales avance souvent sous l'impulsion des pressions extérieures et des intérêts économiques. Si l'APE peut jouer ce rôle, il est aussi et avant tout un instrument d'ajustement des relations UE-ACP aux règles libérales de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Historique des relations entre l'Union européenne et les pays ACP

Par Jean-Philippe MERCIRIS
Doctorant, ATER en science politique, UAG

Les relations entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) constituent un aspect important de la politique de coopération au développement de l'UE et, plus globalement, de son action extérieure.

C'est dans ce cadre que fut signée le 2 juillet 1963 la première Convention de Yaoundé, qui prévoit une aide financière et commerciale aux dix-huit anciennes colonies africaines. La deuxième Convention de Yaoundé, signée le 29 juillet 1969, porte sur le financement de projets avec une prépondérance de l'Afrique noire. L'Accord d'Arusha du 24 septembre 1969 intègre trois Etats membres du Commonwealth dans la Convention de Yaoundé". Entre 1975 et 2000, ces relations étaient régies par la convention de Lomé, régulièrement adaptée et mise à jour.

1975 : Lomé I. L'accord concerne 46 pays. Il constitue le système de préfé-

rences commerciales le plus favorable aux pays ACP puisqu'il offre des préférences commerciales pour presque tous les produits primaires, industriels et transformés, exportés par ces pays vers l'Europe. L'accord prévoit : des préférences tarifaires non réciproques pour les exportations ACP vers la CEE

un système de compensation du déficit des recettes d'exportation, suite à la



fluctuation des prix sur les marchés mondiaux : le [Stabex](#)

des protocoles favorables aux exportations ACP dans des secteurs comme le sucre, la viande bovine et la banane
un financement des infrastructures des programmes agricoles

1979 : Lomé II, comme Lomé I, 58 pays ACP, instauration du Sysmin (pour les produits miniers)

1984 : Lomé III, 65 pays ACP. L'approche sectorielle est privilégiée, le but annoncé étant l'autosuffisance et la sécurité agroalimentaire.

1989 : Lomé IV, 68 pays ACP. Mise en place de la conditionnalité : les droits humains et les plans d'ajustements structurels (PAS) du FMI doivent être respectés

1995 : Lomé IV bis, 70 pays ACP. Le respect des droits humains et l'État de droit deviennent des conditions suspensives. Les concepts de développement durable et de lutte contre la pauvreté sont introduits.

Le "système Lomé", considéré comme un cadre exemplaire de la coopération Nord-Sud, n'a pas atteint la mission qui lui avait été confiée, à savoir assurer le décollage économique des pays ACP même si les conditions de vie se sont améliorées.

Toutefois, les grands bouleversements internationaux, les transformations socio-économiques et politiques qu'ont connues les États ACP et l'extension de la pauvreté, source d'instabilité et de conflits potentiels, ont mis en évidence la nécessité de repenser la coopération.

L'expiration de la convention de Lomé en février 2000 a fourni l'occasion idéale de procéder à un examen approfondi des relations futures entre l'UE et les ACP.

Accompagnées d'un large débat public mené sur la base d'un livre vert publié par la Commission européenne (1996)* et d'un document de travail**, les négociations ont débuté en 1998 pour aboutir en février 2000. Le nouvel accord ACP-CE, signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin), a été conclu pour une durée de 20 ans (mars 2000 - février 2020).

1996 : Livre vert de la Commission européenne finalisé. L'invitation à négocier un nouvel accord pour remplacer Lomé est lancée.

23 juin 2000 : Signature de l'Accord de Cotonou entre l'UE et 77 pays ACP

1er avril 2003 : Entrée en vigueur de l'accord

L'Accord de Cotonou (Bénin) est un accord global. Il fixe le cadre de coopération entre les États signataires pour une période de 20 ans. Le protocole financier qui l'accompagne est renégocié tous les 5 ans. Conformément à cette clause, des négociations en vue de réviser l'accord ont été ouvertes en mai 2004 et se sont achevées le 23 février 2005. Cette révision visait principalement à améliorer l'efficacité et la qualité du partenariat ACP-UE. Les ressources sont allouées aux ACP par le biais du [Fonds européen de développement](#) (FED).

Parallèlement à la lutte contre la pauvreté placée au cœur de sa stratégie, le nouvel Accord de Cotonou associe étroitement le dialogue politique et l'aide au développement, assure la participation de la société civile et des acteurs économiques dans le processus de développement, et introduit une profonde réforme du système financier. Il repose sur cinq piliers interdépendants, avec pour objectif sous-jacent de lutter contre la pauvreté : une dimension politique approfondie, une participation accrue, une approche plus stratégique de la coopération centrée sur la réduction de la pauvreté, de nouveaux partenariats économiques et commerciaux et une coopération financière améliorée.

La politique communautaire de coopération entre l'UE et les pays ACP, a été longtemps considérée comme un modèle de partenariat entre le Nord et le

Sud. Mise en place par les Conventions de Yaoundé et de Lomé, elle créait un cadre institutionnel permanent et paritaire accompagné par des mécanismes d'échanges spécifiques. La direction générale «Développement» est responsable de la politique de développement de l'Union européenne dans le monde entier et des relations avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Les articles 36 et 37 de l'Accord de Cotonou fixent le cadre de référence des accords de libre-échange à négocier avec l'Union européenne, dénommés "accords de partenariat économique" ou APE. L'objectif de ces accords est d'améliorer l'accès aux marchés pour les pays ACP, de consolider l'intégration économique régionale de ces pays et de faire progresser les réformes institutionnelles. Ceux-ci devraient se substituer au 1er janvier 2008 au régime actuel de relations commerciales asymétriques dont les pays ACP bénéficient depuis les Accords de Yaoundé (1963), puis ceux de Lomé (1975), régulièrement reconduits, la dernière fois en 1995.

Liens utiles

Dossier [La Documentation française](#)

Commission européenne, La direction générale du développement ([DG Développement](#))

Les différents [traités entre les ACP et l'UE](#)

[Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique](#)

[Présentation des APE](#)

La concrétisation d'une nouvelle relation entre l'UE et la région Caraïbe.

Par **Livie SILDILLIA**
Doctorante en science politique, UAG

Le 31 Décembre 2007, l'accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne dont bénéficiaient les pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) arrivait à son terme. A compter du 1er Janvier 2008, les nouvelles mesures relatives à l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les

pays ACP entrèrent en vigueur, et seront applicables aux pays ACP qui auraient signé cet accord avant la fin du mois de Décembre 2007.

Un APE complet entre 15 pays de la région des Caraïbes formant le Cariforum (Forum des Etats de la Caraïbe) et l'Union européenne a été paraphé le 16 Décembre 2007 à la Barbade. A ce jour, les pays de la région Caraïbe appartenant aux pays ACP ont été les seuls à conclure un accord complet (allant au-delà d'un accord portant uniquement sur les marchandises), à la différence des autres régions ACP qui avaient pris part aux négociations, mais qui ne semblent pas, pour l'heure, être en mesure de signer un tel accord.

Le texte juridique épais de 300 pages porte sur la libéralisation des échanges entre les deux parties, mais également sur le commerce des services, les investissements, les mesures de protection commerciale, l'agriculture, la pêche, la facilitation des échanges, la passation de marchés publics, la politique de la concurrence, le développement durable, les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'innovation commerciale et la protection des données à caractère personnel.

Tout d'abord, s'agissant de la libéralisation des échanges, l'accord de partenariat économique conclu entre l'Union européenne et les Etats du Cariforum (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République Dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinidad-et-Tobago) devrait permettre aux produits caribéens d'accéder aux marchés européens sans limitation de tarifs et quotas à partir du 1er Janvier 2008.

Cet APE envisage la libéralisation de 92% des échanges entre l'UE et les Etats de la Caraïbe, limitée toutefois à 86,9% au cours des quinze premières années.

Alors qu'une période de transition entre 3 et 25 ans est prévue pour le libre accès des marchandises européennes aux marchés des pays Cariforum, certains produits sensibles pour les éco-



nomies des Caraïbes continueront toutefois à bénéficier d'un niveau de protection douanier. Les principaux produits exclus sont des produits agricoles et agricoles transformés, quelques produits chimiques, les articles de mobilier et d'autres produits industriels.

L'accord prévoit un moratoire général de 3 ans sur toutes les lignes tarifaires, à l'exception des voitures automobiles, des pièces détachées et de l'essence, qui bénéficieront d'une période de grâce de 10 ans.

Cet accord de libre échange qui vise à terme une suppression des entraves entre pays voisins et la création d'un marché régional, devrait permettre d'augmenter les échanges et d'attirer les investisseurs, ainsi que d'empêcher la fuite à l'étranger des capitaux nationaux.

De plus, en ce qui concerne le marché des services, les artistes et les opérateurs culturels des Caraïbes auront libre accès aux marchés européens : un

Calendrier de libéralisation d'après les accords transitoires paraphés.

Valeur cumulative des importations en provenance de l'UE libéralisés à l'année indiquée

	2008	2010	2012	2013	2017	2018	2022	2023	2033	total
Caraïbes	52.8%			56%		61.1%		82.7%	86.9%	86.9%

Pourcentage cumulé des lignes tarifaires, libéralisé à l'année indiquée

	2008	2010	2012	2013	2017	2018	2022	2023	2033	total
Caraïbes								85,1%	90,7%	90,7%

accès sans restrictions à tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'Autriche et de l'Allemagne.

Les pays plus développés et les pays les moins avancés (PMA) du CARIFORUM se sont engagés à une couverture sectorielle de 65% et 75% respectivement, avec une clause de statu quo et des dispositions visant une libéralisation future.

L'accord prévoit des dispositions relatives à une coopération de lutte contre les pratiques de corruption des investisseurs notamment grâce à des clauses de non-abaissement des montants sur le marché environnemental et social, mais aussi par le biais de dispositions relatives à la diversité culturelle des lois et des réglementations.

Enfin, l'APE prévoit (pour une période de sept ans) une assistance technique et financière de l'UE vers les pays de la Caraïbe, pour faciliter la mise en place de réformes fiscales nécessaires à l'élimination progressive des tarifs douaniers du Cariforum.

L'accord comprend dans sa première partie des dispositions relatives à la coopération au développement, dispositions nécessaires pour assurer aux États de la Caraïbe d'être en mesure de répondre aux nouveaux défis lancés par cet APE et de maximiser les bénéfices qui résulteraient de cette nouvelle relation UE-Caraïbe.

Une ratification de la part de tous les pays membres du Cariforum est prévue au cours du premier trimestre 2008.

Liens utiles

[Réseau alternatif haïtien d'information](#)

[EPA Negotiations: Where do we stand?](#)
(version [française](#))

[Sprint final pour les premiers APE](#)
(ACP EU Courrier)

[Négociations APE : état des lieux](#)

Les réactions aux APE

Entre adaptation et opposition

Par Amandine SABOURIN
Doctorante en science politique, UAG

Depuis la signature de l'accord de Cotonou, tous les acteurs de la coopération au développement de l'UE et de ses partenaires devaient se préparer aux négociations des Accords de partenariat économique. Il s'avère qu'ils font surtout débat. La signature de l'APE entre l'Union européenne et la région Caraïbe suscite en effet de nombreuses réactions, qui ne sont pas circonscrites à notre région.

En Afrique, en revanche, aucun des quatre accords en négociations n'a été signé. Ainsi, de nombreux opposants font entendre leur voix pour s'élever contre ce que certains appellent. Certains pays de la CEDEAO présentent leurs économies comme "inaptes" à s'intégrer dans le commerce mondial. Si des accords transitoires ont été signés ici et là, ils restent bilatéraux, c'est-à-dire qu'ils n'engagent pas face à l'UE un ensemble de pays mais seulement des pays, pris isolément. Certains membres de la CEDEAO estiment en effet que, tant que la zone de libre échange projetée par ces pays ne sera pas effective, il n'est pas envisageable d'ouvrir leurs frontières (entre autres douanières, commerciales), et de libéraliser leurs échanges avec l'organisation européenne.

Des règles du jeu "figées", une "distorsion commerciale" en perspective, un "partenariat" qui n'en est pas un... sont autant de reproches faits par les pays africains en négociation avec l'Europe. La sphère politique monte au créneau, particulièrement le Président sénégalais Wade, et son intervention remarquée lors d'un sommet Europe - Afrique. La société civile s'est également progressivement mobilisée, impliquant les populations africaines contre ces accords, en arguant notamment des "déséquilibres de pouvoirs économique et politique et des ambitions légitimes de chaque peuple" (propos de M. Agne, président de conseil national du patronat, à Dakar).

Les réactions, nombreuses, et plutôt négatives, sont cependant contrebalancées par la volonté de certains pays caribéens de tout faire pour tirer parti de cet accord.

Jean Crusol

Professeur de sciences économiques, Université des Antilles et de la Guyane.



Quels enjeux pour les DFA ?

A long terme, la libéralisation complète et réciproque des échanges entre les deux ensembles de pays ne pourra qu'améliorer les positions des DFA face aux pays du CARIFORUM. En effet, depuis 1975, l'accord de LOME a créé une situation d'asymétrie au détriment des producteurs des DFA. Les pays du CARIFORUM ont pu garder des dispositifs protectionnistes pour leurs productions, alors que les DFA, partie intégrante de l'UE, ne pouvaient en faire de même. A titre d'illustration, aujourd'hui alors qu'en Guadeloupe, les barrières douanières ne portent plus que sur un très petit nombre de lignes tarifaires et que le taux moyen de tarifs douaniers est autour de 7%, dans les pays du CARIFORUM, les tarifs douaniers concernent plus du quart des lignes tarifaires, sont en moyenne entre 10% et 30% et atteignent, pour certains produits, des sommets de 400%.

Le retour à la réciprocité permettra de corriger cette asymétrie et créera l'opportunité d'une meilleure insertion des DFA dans leur environnement géographique. Ils pourraient conquérir de nouveaux marchés d'exportation, s'approvisionner à des sources plus proches et moins coûteuses et développer une coopération plus large et plus harmonieuse avec la région caraïbe. En utilisant leur accès privilégié aux financements et aux technologies européennes, combinés avec leurs moyens propres, leur infrastructures relativement développées, leurs connaissances techniques, leur savoir-faire, leur dynamisme et leur créativité, ils pourraient conquérir des marchés nouveaux, notamment dans le domaine des services, tout en contribuant au développement durable de la zone.

Mais à court terme, les perspectives sont plus préoccupantes. Dans la mesure où les pays du CARIFORUM ont obtenu le maintien des protections pour certains produits sur des durées assez longues, tout en bénéficiant de l'élimination immédiate des protections pour ces mêmes produits sur le marché européen, on assistera, dans un premier temps, à l'accroissement de l'asymétrie entre les DFA et les pays du CARIFORUM. Le risque que courent les DFA, c'est que l'accroissement rapide de l'importation de produits à meilleur marché, en provenance du CARIFORUM, ne déstabilise leurs entreprises et ne détruise des pans entiers de leur économie, alors qu'en contrepartie, ils ne bénéficieront pas immédiatement de nouvelles ouvertures de marché.

Article intégral à lire dans BusinessNews.

Entretien avec Jessica Byron

Professeur de Relations internationales, Université des West Indies, Mona Campus, Jamaïque.

Vous avez rédigé un rapport sur l'accord de partenariat économique signé entre l'UE et la Caraïbe. Pouvez-vous nous présenter ce rapport, ses objectifs, le contexte de sa rédaction et son contenu ?

Ce rapport répond à un projet de deux organisations non-étatiques : le centre international sur le commerce et le développement durable (ICTSD), qui se trouve à Genève, et APRODEV, une organisation qui réunit toutes les ONG qui travaillent à la coopération mondiale des églises oecuméniques.

Les deux organisations se sont entendues pour financer un projet sur les Accords que l'UE négociait avec les pays de la Caraïbe, de l'Afrique et du Pacifique. Le projet était de définir des indicateurs d'évaluation sur le contenu du texte des accords en matière de développement durable, et d'évaluer le processus de préparation aux négociations. On voulait voir si les pays se préparaient aux négociations de manière à faciliter le développement durable et si on envisageait les conséquences des APE sur ce dernier.

Ces organisations ont cherché des collaborateurs dans plusieurs régions des ACP. Patsy Lewis et moi, de l'Université des West Indies, ont été choisies pour rédiger ce rapport dans la région Caraïbe.

Nous avons décidé d'examiner les questions liées à la petite taille des pays de la région et



à leur développement. Une série de questions ont guidé notre réflexion. Quelles sont les considérations spéciales pour ces économies ? Quel est le

lien entre intégration régionale et développement dans la Caraïbe ? Est-ce que le CARIFORUM reflète le processus d'intégration économique ? Quelles sont ses réussites et ses faiblesses à cet égard ? Est-ce qu'il existe une vision régionale du développement, ou plusieurs visions nationales, ou pas de vision du tout ?

Nous avons interrogé le lien théorique entre le développement et le commerce. Cela correspond à une idée de théorie néolibérale, assez nouvelle. Avant, les théories du développement n'étaient pas centrées sur le commerce. La question qui se pose maintenant est de savoir comment concrétiser ces idées dans les stratégies de développement dans nos pays.

Finalement, nous avons étudié les relations entre l'UE et les pays de la Caraïbe d'un point de vue historique, et nous avons évalué la préparation et le processus des négociations pour l'APE. C'est une étude que nous avons terminée en juin 2007, nous avons évalué le processus partiel.

Nous avons également discuté la notion d'indicateurs. Quelle peut être la valeur de ces indicateurs pour les négociations, et comment établir une veille permanente de la mise en oeuvre de l'accord ? Ce proces-

sus semble intéressant si on peut modifier l'accord régulièrement, mais pas s'il est figé. Nous avons ainsi suggéré des thèmes d'indicateurs, qui portaient sur le renforcement de la capacité concurrentielle, l'élimination de la pauvreté, le renforcement de l'équité sociale et sur le développement durable.

Pour prendre en compte la diversité des Caraïbes nous avons fait des études de cas. Nous avons choisi la Jamaïque, la République Dominicaine, la Barbade, la Dominique et le Guyana. Nous aurions pu aussi étudier Trinidad et un pays de l'OECS, mais par manque de temps nous n'avons pas pu le faire. Nous sommes allées dans ces pays et avons réalisé des entretiens avec des représentants des administrations nationales, des entreprises, et de la société civile du pays afin de connaître leur niveau d'information : sur les négociations des APE, et sur les effets de l'accord sur les activités économiques et sociales, mais aussi sur leur capacité d'influence sur les négociateurs des Caraïbes.

C'était un travail très intéressant, malheureusement trop court. Nous avons présenté le rapport partiel aux organisations qui finançaient le rapport, lors d'un atelier, à Kingston, en juin 2007 à Kingston. Suite aux remarques et conseils apportés, la version finale du rapport qui a été présentée aux partenaires en septembre 2007.

Liens utiles :

[ICTSD](#) - [APRODEV](#), - *Actualités de la politique de développement de l'UE* : [ECDPM](#)

Les APE et la Jamaïque : au travail !

Par Gilles LUBETH

Assistant de Français, Mona Campus (Jamaïque), University of the West Indies.

Plus d'un mois après la conclusion des négociations entre les pays du CARIFORUM (CARICOM + République dominicaine) et de l'Union européenne, les « EPA » (Economic Partnership Agreement) ont du mal à s'imposer auprès de l'opinion publique jamaïcaine, dont l'attention est mobilisée par les remous du secteur financier local et les répercussions d'une éventuelle récession de l'économie américaine sur le pays.

Le processus ainsi que son aboutissement ont toutefois été suivis attentivement par la presse, une partie de la classe politique et du secteur privé ainsi que par les universitaires. Les échos post-signature sont divers, mais l'on peut distinguer certains

points communs. D'une manière générale, les réactions semblent être guidées par un certain pragmatisme, le RNM (Regional Negotiating Machinery), l'équipe de négociateurs menée par l'ambassadeur Richard Bernal ayant convaincu les acteurs locaux que négocier un accord valait mieux que s'exposer à des relations futures CARICOM-UE qui s'annonçaient déjà défavorables à la Caraïbe. De même, le rôle clé du RNM a été unanimement salué, le sentiment étant que cette structure a pu empêcher que le gros mécanisme européen n'impose ses conditions, et ainsi obtenir selon le Premier ministre Bruce Golding, « le meilleur accord possible ». C'est ainsi que les APE sont souvent présentées comme un défi certes, mais qui présente des opportunités, en particulier pour des secteurs tels que le tourisme, et les produits culturels et du spectacle.

Toutefois, les interrogations demeurent sur le niveau de préparation de la Jamaï-

que face à cette nouvelle configuration d'accès réciproque aux marchés des deux régions. Face au caractère exhaustif et à la complexité de l'accord, des voix se sont élevées dans le secteur privé notamment, pour réclamer plus de coordination dans la mise en place des stratégies à adopter au niveau national, et en général une accentuation de la campagne de sensibilisation de tous les acteurs pour que les opportunités relevées ne se transforment pas en fatalité. Le débat persiste également sur l'articulation APE-CSME, évidente et positive pour certains, déséquilibrée pour d'autres.

Quoi qu'il en soit, la menace immédiate s'étant quelque peu estompée, la période qui s'ouvre n'en demeure pas moins cruciale pour l'économie jamaïcaine, plus que jamais obligée d'améliorer sa compétitivité.

Entretien avec Colette Koury

Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pointe-à-Pitre.

1. Quel est l'état des relations commerciales de la Guadeloupe avec les Etats de la Caraïbe ? L'APE modifie-t-il cette situation ?

En 2005, la Caraïbe a exporté 181 401 milliers d'euros vers la Guadeloupe. Et la Guadeloupe a exporté 4979 milliers vers les pays Caraïbes. Les combustibles et les carburants sont les principaux produits importés. Ils représentent 72 % des importations de la Guadeloupe ; suivent loin derrière les biens intermédiaires et les produits des industries agroalimentaires avec respectivement 15 % et 6 % des importations. En 2005, les principaux clients de la Guadeloupe étaient Aruba et Haïti. La Guadeloupe a exporté, vers la Caraïbe, des produits élaborés (agroalimentaires, biens de consommation, et biens d'équipements).

Le cadre des échanges de la Guadeloupe, région européenne, avec les pays caraïbes, était autrefois régi par les Accords de Lomé (1975), puis par les Accords de Cotonou (2000). Il est désormais défini par l'Accord de Partenariat Union Européenne / CARIFORUM. Les pays de la Caraïbe bénéficient de divers fonds européens, notamment le FED, pour favoriser leur développement, les DFA bénéficiant eux du FSE, du FEOGA et du FEDER. De plus, l'initiative communautaire INTERREG, adoptée en 2002 par la Commission européenne a permis de cofinancer des projets de coopération régionale entre les DFA et les pays de la Grande Caraïbe depuis 2003.

L'APE, récemment signé, va modifier les termes de l'échange entre les pays de la Caraïbe et les DFA, en visant à supprimer les barrières douanières entre ces 2 groupes de pays. Il faudra néanmoins que les secteurs de production et de services puissent se structurer en vue de faire bénéficier les différents protagonistes de l'ouverture des marchés réalisée.

2. Les socioprofessionnels des DFA ont-ils été associés aux négociations ? Si oui, sous quelle forme ? Si non, pourquoi ?

Les socioprofessionnels des DFA n'ont pas été directement associés aux négociations ; mais, ils ont eu l'occasion de faire connaître leurs doléances, lors de diverses réunions qui se sont tenues depuis diverses années, tant dans les DFA qu'à Paris. Notamment, en 2004, à Saint-François, dans le cadre des Rencontres "zone de complémentarité économique" avaient eu lieu divers ateliers, dont un sur le "renforcement des marchés régionaux".

Cet APE a été négocié entre les Représentants de l'Union européenne et ceux du CARIFORUM. Les positions des DFA ont été transmises aux négociateurs européens par l'intermédiaire du Gouverne-

ment français, notamment du Ministre de l'Outre-Mer et du Secrétaire d'état à l'Outre-Mer.

3. Que pensent-ils de l'APE ?

Il est désormais nécessaire d'assurer tant auprès des Organisations Socioprofessionnelles que du public en général, une très large information sur cet Accord de partenariat. Le texte intégral, qui comporte plus de 1000 pages, ne nous est pas encore parvenu. Une synthèse de six pages, préparée par l'Organe de Négociation Régionale de la Caraïbe (CRNM), nous a été communiquée et sera disponible sur le site de la CCI de Pointe-à-Pitre.

Une réunion d'information sera organisée, prochainement, en République Dominicaine, par l'Union européenne, le 19 février 2008.

Et la CCI de PàP ne manquera pas de relayer les informations diffusées en cette occasion et d'analyser, plus en détail, toutes les conséquences probables de l'entrée en vigueur de cet Accord.

4. Quels sont, à votre avis, les points forts et les points faibles de la Guadeloupe dans le cadre de cet accord ?

Les pays de la Caraïbe peuvent désormais exporter en exonération de droits et taxes, et sans quota, tous leurs produits, à l'exception du riz et du sucre, sur le marché européen, c'est-à-dire dans les DFA, à partir du 1^{er} janvier 2008 ; ces 2 produits bénéficieront d'une période transitoire de 2 ans avant d'obtenir la libre entrée et la suppression de quota sur le marché européen.

Parallèlement, l'APE offrira la libéralisation progressive du marché CARIFORUM pour 61 % des produits sur 10 ans ; et 82 % des biens, sur 15 ans.

Il ouvre notamment le marché des pays Caraïbes au secteur des Services, du Transport Maritime, d'Ingénierie et des Services Environnementaux.

La Guadeloupe semble disposer de nombreux avantages dans le Secteur des Services, ainsi que du fait des étroites relations qu'elle a avec la France et le Continent Européen. Ceci étant, elle devra chercher à mieux les valoriser en tant que "tête de pont" de l'Europe dans la Région des Caraïbes.

Par ailleurs, il lui reste à parfaire sa connaissance de son environnement caribéen. Elle est encore très discrète dans les organes de décision de la Caraïbe, tant économiques que politiques, et il faudrait envisager des arrangements structuraux pour qu'elle puisse aussi bien prendre part, qu'influencer les décisions qui impacteront le développement des affaires dans le Bassin Caraïbes.

Pointe-à-Pitre, le 31 janvier 2008.



Actualités au C.A.G.I.

Le **vendredi 15 février**, le CAGI a reçu **Jean-Yves Lacascade**, conseiller à la coopération et au commerce extérieur de la Commission européenne, sur le thème : **"Défis et enjeux de la coopération régionale en Caraïbe"**.

Sous forme de témoignage d'expert, l'intervention de M. Lacascade a mis en avant l'intérêt d'une plus grande et d'une meilleure insertion des DFA dans la Caraïbe.

Les séminaires du CAGI ont repris. Tenez-vous informés en consultant régulièrement le site Web : <http://calamar.univ-ag.fr/cagi>

sur le campus

Du 13 au 15 février, l'Université des Antilles et de la Guyane fête ses **25 ans**. Trois temps forts animeront le campus de Fouillole, avec, entre autres, des conférences, l'inauguration d'un amphithéâtre, et des prestations artistiques.

la recherche

Deuxième **prix de thèse** de l'Université des Antilles et de la Guyane. La remise des prix aura lieu le **vendredi 22 février** prochain, au DSI, sur le campus de Schoelcher, en Martinique.

Renseignements au Bureau de la Recherche Scientifique

Directeur de publication

George VIRASSAMY, président de l'UAG

Responsable de publication / Rédacteur en chef

Fred RENO

Comité de rédaction

Jean-Philippe MERCIRIS, Bernard PHIPPS, Fred RENO, Amandine SABOURIN, Livie SILDILLIA

Conception maquette Amandine SABOURIN

Centre d'Analyse Géopolitique et Internationale

Université des Antilles et de la Guyane
Campus de Fouillole - UFR S.J.E.

97110 Pointe-à-Pitre cedex.

tel : 0590 48 32 78

<http://calamar.univ-ag.fr/cagi>

Brèves Dans le monde...

Par Livie SILDILLIA

Les ex-otages colombiennes dénoncent les méthodes des Farc ([L'Express](#)).

Les primaires américaines : Hillary et Barack au coude à coude ([Le Monde](#)).

Selon George Bush, l'Etat palestinien sera créé avant janvier 2009 ([Le Monde](#)).

Le combat d'une femme musulmane après la mort de Benazir ([Tribune de Genève](#)).

Appels de la communauté internationale face à la crise au Kenya ([Le Monde](#)).

Naples : ces poubelles qui pourrissent la vie ([La Dépêche](#)).

A Madrid, un forum pour la compréhension entre Occident et Islam ([La Presse Canadienne](#)).

La France crée une base militaire face à l'Iran ([Le Figaro](#)).

Angela Merkel critique encore Sarkozy au sujet de l'euro ([Le Figaro](#)).



ment se mettre en place et assumer un certain nombre d'obligations, notamment internationales : le Premier Ministre de la Barbade assumait responsabilité du Community's Single Market and Economy (CSME) au sein du CARICOM. L'usure du pouvoir d'Owen Arthur et la volonté de changement des barbadiens semblent être les clés pour comprendre la lourde défaite du BLP.

Fiche-pays Barbade

Développement de la coopération en matière d'éducation



Dans le cadre du projet [FORPRO-CARIB](#) la coopération en matière d'éducation prend de l'ampleur. En effet, dans le cadre du Programme INTERREG III-B « ESPACE CARAÏBES », FORPROCARIB se propose de promouvoir un espace commun de coopération en matière de formation professionnelle notamment entre les pays membres de l'[OECS](#) et ceux des départements français d'Amérique. 19 étudiants de la Caraïbe vont donc intégrer le système scolaire français. Ce projet se décline en deux période : 5 mois de cours de langue intensifs à l'[Université des Antilles et de la Guyane](#) en Martinique suivis de deux ans d'étude supérieures en BTS dans différents domaines (bâtiment, climatisation...). Cette initiative devrait permettre à terme renforcer les liens entre les Départements français d'Amérique et les pays de l'OECS en essayant de dépasser la barrière linguistique.



ont entamé des négociations en vue de coopérations avec cette dernière. Le Président Taiwanais a distribué près de 6 millions de dollars au Panama avant de venir à Sainte-Lucie. A Sainte-Lucie, le chef de l'opposition pro-chinois Kenny Anthony accuse des membres de l'actuelle majorité d'avoir reçu des financements politiques illégaux de la part de Taiwan et demande le retrait de l'ambassadeur taiwanais à Sainte-Lucie, [Tom Chou](#) pour cause de collusion avec l'actuelle majorité.

Elections à Cuba



L'[Assemblée nationale du pouvoir populaire](#), l'assemblée législative cubaine renouvelait ses membres dimanche 19 janvier 2008. Cette élection se déroule dans un contexte politique particulier lié à l'effacement relatif de Fidel Castro, dirigeant principal du régime communiste, Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres. Castro, 81 ans, occupant le pouvoir depuis près de cinquante ans, a du temporairement céder la place à Raul Castro, son frère, à cause de raisons de santé. Si les résultats de l'élection à laquelle Fidel Castro est candidat, ne fait pas de doute : seul le parti communiste cubain est autorisé à présenter des candidats, l'avenir politique de Castro demeure incertain. Certains analystes pensent qu'il demeurera formellement au pouvoir, symbole vivant de la révolution de 1959, mais que la réalité effective de ce dernier lui échappera. Qui pour lui succéder ? Raul Castro, l'actuel Président par intérim semble le [successeur probable](#) mais une personnalité plus jeune comme le Vice Président Carlos Lage se positionne aussi pour l'après Castro.

Fiche-pays Cuba.



Victoire de l'opposition lors des élections à Belize.

L'United Democratic Party a remporté les [élections législatives](#). Sean Barrow, son leader, est devenu premier ministre, mettant fin à plus de 10 ans de gouvernement du People's United Party de Said Musa. Ce dernier, figure de l'indépendance, était fragilisé par des scandales de corruption, une situation financière difficile, et les conséquences des émeutes de 2005. Sean Barrow a promis un gouvernement transparent et tourné vers le tourisme.

Dans la Caraïbe...

Par Jean-Philippe MERCIRIS



Barbade, fin d'une époque

Après les élections législatives du 15 janvier 2007, une page de l'histoire barbadienne semble se tourner. Après 14 années à la tête du gouvernement, Owen Arthur du [Barbados Labour Party](#) (BLP) laisse la place à David Thompson du [Democratic Labour Party](#) (DLP), Premier Ministre désigné. Selon des résultats officiels, le DLP remporte 20 des 30 sièges de l'Assemblée. La campagne électorale fut dominée notamment par des accusations de corruption et des promesses de part et d'autres visant à améliorer le niveau de vie des barbadiens. Le nouveau gouvernement devrait rapide-



Chassé-croisé diplomatique dans la Caraïbe

La bataille diplomatique entre la Chine et Taiwan continue dans la Caraïbe. Le Président taiwanais [Chen Shui-Bian](#) en visite dans la région, commençait le 18 janvier une visite officielle à Sainte-Lucie. Cette visite s'inscrit dans un contexte de tensions diplomatiques depuis le rétablissement des relations avec Taiwan depuis le 30 avril dernier. Sainte-Lucie est en effet l'un des 24 États à reconnaître officiellement Taiwan. La tournée diplomatique du Président Chen a pour but de consolider les liens avec ces États face aux pressions économiques et politiques de la Chine. La plupart des alliés taiwanais